

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.147

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

20 DECEMBRE 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

20 DECEMBRE 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoint

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par M. GERMA  
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT V.R.D. DE LA VOIE PROVISOIRE DU NOUVEAU COLLEGE  
AVENANT N° 1

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
2 CONTRE  
24 POUR

Par délibération en date du 17 août 2000, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un Appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement V.R.D. de la voie provisoire du nouveau Collège.

A l'issue de cette procédure, un marché a été conclu en date du 22 août 2000 d'un montant de 1 017 975,00 Frs H.T. avec l'entreprise RIBEIRO.

Les travaux prévus avaient pour objet :

- le décapage et le stockage de la terre végétale,
- les terrassements généraux et la réalisation du fond de forme
- la création de fossés et d'un bassin d'orage.

Toutefois, afin de parfaire cette opération, il s'avère judicieux de réaliser un revêtement bi-couche bleu pour un montant de 72 560,25 Frs H.T. sur l'ensemble de la voie afin de limiter les dégradations par les véhicules d'entreprises de construction du Collège. Le montant du marché de base est ainsi porté de 1 017 975,00 Frs H.T. à 1 090 535,25 Frs H.T., soit une augmentation de 7 %.

L'Avenant correspondant à cette prestation supplémentaire a reçu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 7 décembre 2000.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter l'avenant N° 1 avec l'entreprise RIBEIRO et d'autoriser Monsieur le maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser un revêtement bi-couche bleu sur la voie provisoire du nouveau Collège,
- VU le projet d'avenant n° 1 au marché RIBEIRO d'aménagement V.R.D. de la voie provisoire du nouveau Collège,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 7 décembre 2000,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise RIBEIRO relatif à la réalisation d'un revêtement bi-couche bleu sur la voie provisoire du nouveau Collège,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant à intervenir avec l'entreprise RIBEIRO concernant la réalisation d'un revêtement bi-couche bleu sur la voie provisoire du nouveau Collège pour un montant de + 72 560,25 Frs H.T., soit + 7 %, ce qui porte le montant du marché de 1 017 975,00 Frs H.T. à 1 090 535,25 Frs H.T.,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 janvier 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**